



VOYAGE À QUATRE PATTES AU PAYS DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



1-LES ORGANISATEURS ET LES PARTENAIRES DU VOYAGE

a) Le Gestionnaire

L'association **1, 2,3 Soleil**, gérée que par des bénévoles :

- La présidente : Charlotte BOUTELEUX.
- La trésorière : Priscilla ROGER.
- La secrétaire : Céline GIRARD.
- La secrétaire adjointe : Cindy JALLAT.

Son siège social est à Lombez, au 36 boulevard des Pyrénées.

b) Les Financeurs

- La Caisse d'Allocations Familiales du Gers.**
- Les Collectivités territoriales :
 - La Communauté de Communes du Savès.**
 - La Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG).**
- La Mutualité Sociale Agricole du Gers.**

c) Le Champ Territorial

Le RPE d'1, 2,3 Soleil couvre le secteur de :

1- la Communauté de Communes du Savès

Bézéril, Cadeillan, Cazaux-Savès, Espaon, Garravet, Gaujac, Labastide Savès, Laymont, Lombez, Nizas, Noilhan, Monblanc, Montamat, Montpezat, Montégut Savès, Pébées, Pellefigue, Polastron, Pompiac, Puylausic, Saint André, Saint-Lizier, Saint-Loube, Saint Soulan, Samatan, Sauveterre, Sauvimont, Savignac Mona, Seysses Savès et Tournan.

2- La Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone

Betcave Aguin, Boulaur, Gaujan, Lartigue, Mongausy, St Élix d'Astarac, St Martin Gimois, Saramon, Semezies Cachan, Simorre, Tirent Pontejac et Villefranche d'Astarac.

d) Les Responsables

2 Éducatrices de Jeunes Enfants : **CATHY LAPART, LAURANCE CALAIS.**

e) Les Partenaires

Le Multi-Accueil d'1,2,3 Soleil et de la Communauté de communes du Savès.
Le Lieu Accueil Enfants Parents(LAEP).
Le Jardin d'Enfants de Lombez.
La CAF du Gers.
Les Élus des Collectivités territoriales.
La Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone.
La Communauté de communes du Savès.
La MSA du Gers.
La PMI du Conseil Général.

Le Réseau des Relais Gersois.
Les ALSH du territoire.
L'Office de Tourisme du Savès et de la 3CAG.
La Maison Rurale de Samatan.
Les Médiathèques de Lombez, Samatan et Simorre.
La Maison des Écritures de Lombez
L'Association Acacia de Lombez
La maison de retraite de Simorre.
Intermarché de Lombez.

2-LES OBJECTIFS DU VOYAGE

Le relais petite enfance, dans sa définition, a pour missions de :

- Être un **lieu d'information** pour les familles et les assistantes maternelles.
- Animer** un temps où les enfants, les parents employeurs et les assistantes maternelles se rencontrent, s'expriment et tissent des liens.
- Contribuer à la **professionnalisation des assistantes maternelles**.

3-LES PRÉPARATIFS DU VOYAGE

Plusieurs éléments sont indispensables pour le bon déroulement de cette aventure aux couleurs animées :

a) Des locaux

Le RPE d'1, 2, 3 Soleil est itinérant et propose des animations collectives sur plusieurs communes :

- Lombez, 6 rue des Pénitents.
- Saint-Élix d'Astarac, à la salle des fêtes.
- Saramon, à la salle du CLSH.
- Simorre, au Préau de l'enfance.
- Cazaux-Savès, à la salle du CLSH et ALSH.

b) Le personnel

L'expansion et la vitalité du relais petite enfance reposent entièrement sur

l'association qui les gère et sur les responsables qui les dirigent. La qualification et le profil de ces personnes doit être approuvés par la CAF du Gers.

c) Le public accueilli

Le relais petite enfance est ouvert uniquement aux :

- Parents employeurs ou futurs employeurs .
- Assistantes maternelles ou les gardes à domicile du territoire concerné.
- Enfants de 0 à 6 ans.

d) Les horaires

Un planning mensuel où figurent les jours et les heures des animations est envoyé à chaque adhérent.

e) L'adhésion à l'association

Le relais petite enfance est un **service gratuit**.

Celui d'1, 2, 3 Soleil étant associatif, une adhésion de **20 € par famille et par assistante maternelle ou garde à domicile** est demandée en début d'année civile (15€ en avril, 10€ en juillet et 5€ en septembre). L'adhésion au relais petite enfance implique le respect de son règlement.

f) Les règles de vie au sein du RPE

Chaque adhérent s'engage à :

- Respecter les lieux, le matériel et les jouets et à les faire respecter aux enfants.
- Respecter les horaires des animations.
- Garder l'enfant toujours sous sa responsabilité.
- Encadrer les enfants avec l'éducatrice.
- Participer à l'activité tout en laissant faire l'enfant.
- Participer, suivant sa disponibilité, à la vie de l'association et à son assemblée générale qui a lieu entre Avril et Juin.

g) Le devoir de discrétion professionnelle

Les assistantes maternelles ou les gardes à domicile sont tenues au devoir de discrétion par rapport à tout ce qu'elles peuvent apprendre dans l'exercice de leur profession autant sur la vie des enfants qu'elles accueillent que sur celle de leurs parents.

À noter : les parents sont priés de signaler aux éducatrices leur opposition éventuelle à ce que leur enfant soit photographié dans le cadre des activités du relais petite enfance pour la presse ou tout autre support de communication.

4-LES ÉTAPES DU VOYAGE

a) Des temps d'animation collective

Au fil de ce voyage sur un grand tapis d'éveil, **les enfants** se retrouvent donc accompagnés de leurs « nounous » ou de leurs parents dans le local mis à disposition par les mairies et aménagé par les éducatrices pour vivre un moment de vie collective. Ils apprennent, ainsi, par le biais des activités proposées à développer leurs capacités et à respecter les limites et les règles du lieu. Le relais est un espace qui offre aux enfants un temps d'animation, un moyen de se socialiser et de mieux s'adapter à leur future scolarisation.

Pour **les assistantes maternelles, les gardes à domicile et les parents**, ces temps d'animation sont un moyen de s'informer, de se rencontrer et de demander des conseils en matière d'éducation.

b) Des visites et animations au domicile des assistantes maternelles

A la demande des assistantes maternelles et en fonction de ses disponibilités, les éducatrices se rendent à domicile avec une valise remplie de matériel : peinture, argile, gommettes...Grâce aux activités proposées, l'enfant découvre ses capacités et l'assistante maternelle acquiert un savoir qu'elle pourra réutiliser. Ces visites régulières assurent un suivi et offrent selon les nécessités un soutien technique ou pédagogique par l'apport :

- de documents administratifs.
- de mallettes de jeux ou de livres.
- de matériel de puériculture.

c) Une permanence administrative

Le relais petite enfance assure plusieurs permanences administratives.

L'objectif de ces permanences est d'aider les parents dans leur rôle d'employeur et de soutenir les assistantes maternelles ou les gardes à domicile dans l'exercice de leur profession.

Grâce à ses rôles de conseils, les parents et les assistantes maternelles ou les gardes à domicile y trouveront des réponses actualisées sur les prestations et les démarches à effectuer.

PLANNING HEBDOMADAIRE DU RPE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	<p style="text-align: center;">ANIMATION</p> <p style="text-align: center;">9h-11h30 Trésorerie LOMBEZ 09.62.53.88.55</p>		<p style="text-align: center;">ANIMATION</p> <p style="text-align: center;"><i>Un jeudi par mois</i> 9h30-12h Locaux de l'ALAE et ALSH de CAZAUX- SAVÈS 09.62.31.16.95</p> <p style="text-align: center;"><i>et</i></p> <p style="text-align: center;"><i>les autres jeudis de</i> 9h-11h30 Trésorerie LOMBEZ 09.62.53.88.55</p>	<p style="text-align: center;">ANIMATION</p> <p style="text-align: center;">9h-11h30 Trésorerie LOMBEZ 09.62.53.88.55</p> <p style="text-align: center;">PERMANENCE</p> <p style="text-align: center;">9h-11h30 Bureau de la mairie SAINT-ELIX D'ASTARAC 06.75.14.88.15</p>
<p style="text-align: center;">PERMANENCE</p> <p style="text-align: center;">13h30-16h Trésorerie LOMBEZ 09.62.53.88.55</p>	<p style="text-align: center;">PERMANENCE</p> <p style="text-align: center;">13h30-17h Bureau de la mairie SAINT-ELIX D'ASTARAC 06.75.14.88.15</p>			<p style="text-align: center;">PERMANENCE</p> <p style="text-align: center;">13h30-16h Trésorerie LOMBEZ 09.62.53.88.55</p>

d) Une aide à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Sous forme de réunions, de journées départementales ou d'interventions pendant les animations, des temps de formations sont proposés aux assistantes maternelles pour échanger, réfléchir sur des sujets touchant leur métier.

Une permanence d'écoute avec un médiateur professionnel est à disposition des assistantes maternelles adhérentes à 1, 2, 3, Soleil pour les aider dans leur projet

professionnel, pour améliorer leur communication et maintenir une qualité relationnelle avec les personnes qu'elles côtoient dans le cadre de leur métier.

e) Des moments festifs et des sorties

Chaque année, l'association 1, 2, 3 Soleil met en place des activités festives et culturelles pour participer à la vie locale et créer des passerelles entre les structures existantes :

- ☀️ Matinée animée en partenariat avec le Réseau des Relais du Gers pour les tout-petits dans le cadre de la semaine verte, organisée par la maison rurale de Samatan.
- ☀️ Animation pour les tout-petits à la Médiathèque de Samatan, Lombez et Simorre.
- ☀️ Sorties avec le Multi-Accueil à la maison de retraite de Simorre.
- ☀️ Fête annuelle « Tous en fête ! » en partenariat avec les Centres de Loisirs et ouverte à tous.
- ☀️ Fête de Noël de l'Association avec un spectacle pour les 0-6 ans avec un goûter ou un repas partagé.
- ☀️ Et ponctuellement : ateliers enfants-parents, spectacle sous la yourte de la Maison des Ecritures...

EN ROUTE POUR LE PAYS DES TOUT-PETITS !



FICHE INSCRIPTION PARENTS RPE 1,2,3 SOLEIL

L'ENFANT

Nom, Prénom de l'enfant : -----

Date de naissance : -----

LA FAMILLE

Nom, Prénom du père : -----

Profession : -----

Adresse : -----

Numéros de téléphone : -----

E. mail : -----

Nom, prénom de la mère : -----

Profession : -----

Adresse : -----

Numéros de téléphone : -----

E. mail : -----

Prénoms des frères et sœurs avec leur âge : -----

Année d'installation dans la commune : -----

Nom et prénom de l'assistante maternelle ou garde à domicile employée : -----

BULLETIN D'ADHÉSION AU FONCTIONNEMENT DU RPE D'123 SOLEIL

Nom, Prénom : -----

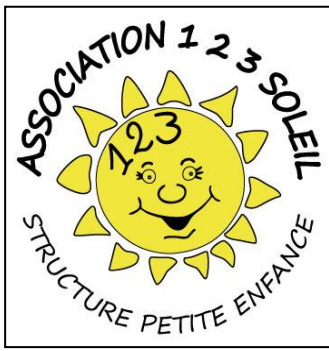
Parents de l'enfant : -----

adhérents de l'association 1,2,3 Soleil certifient avoir pris connaissance du document ci joint et s'engagent à le respecter .

Fait à : -----

Le : -----

Signature des parents
(avec « lu et approuvé »)



FICHE INSCRIPTION ASSISTANTE MATERNELLE GARDE À DOMICILE RPE 1,2,3 SOLEIL

Nom, Prénom de l'assistante maternelle ou de la garde à domicile : -----

Date de naissance : -----
Nombre d'agrément : -----

Date du 1er agrément : -----
Date de renouvellement : -----

Adresse : -----

Numéros de téléphone : -----

E. mail : -----

Formation : -----
Spécificité : -----

BULLETIN D'ADHÉSION AU FONCTIONNEMENT DU RPE D'123 SOLEIL

Nom, Prénom : -----

adhérent de l'association 1,2,3 Soleil certifie avoir pris connaissance du document
ci joint et m'engage à le respecter .

Fait à : -----
Le : -----

Signature
(avec « lu et approuvé »)